



PPR

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES MOUVEMENTS DE TERRAIN (GLISSEMENTS ET CHUTES DE BLOCS)

SECTEUR DU MILLAVOIS

Commune de Creissels

3 - Zonage réglementaire

Echelle : 1/10 000°

Prescrit par
Arrêté préfectoral
n° 2004-75-9
du 15 mars 2004

Approuvé par
Arrêté préfectoral
n° 2007-205-5
du 24 juillet 2007

Dossier d'approbation

Juillet
2007

Légende

Zone d'interdiction (zone rouge)

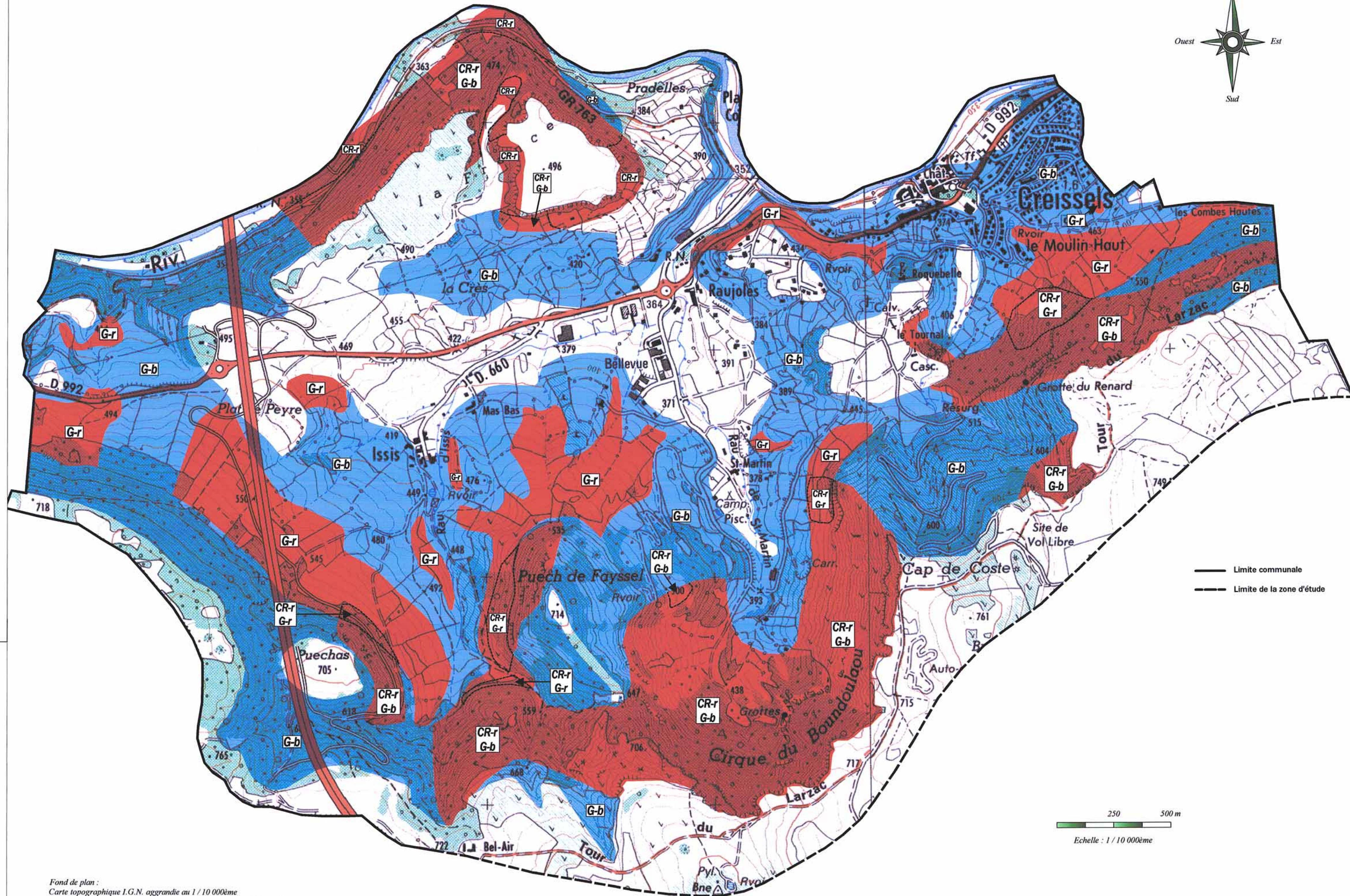
- zone soumise au risque de glissements de terrain : G-r
- zone soumise au risque de chutes de masses rocheuses : CR-r

Zone d'autorisation sous conditions (zone bleue)

- zone soumise au risque de glissements de terrain : G-b
- zone soumise au risque de chutes de masses rocheuses : CR-b

Remarques :

La carte délimite les zones exposées aux risques en précisant leur nature (glissements, chute de masses rocheuses) et le niveau de contraintes.
Lorsque des secteurs de nature et/ou de niveau de contraintes différents se superposent, la carte représente la couleur du niveau de contraintes le plus défavorable; la nature étant définie par un indice (G-r, GR-r, G-b, ...)



Fond de plan :
Carte topographique I.G.N. agrandie au 1 / 10 000ème
Feuilles 2541E (Millau), 2540E (Aguessac) et 2540O (Saint-Beauzély)